

LE SIAO

LOIRE

OBSERVATOIRE

FEMMES & SANS-ABRISME

**Note d'observation de l'observatoire du
GCS SIAO 42**

Octobre 2021



Cette note d'observation a été rédigée dans le cadre de la journée « Femmes et précarité » co-organisée par le CIDFF, SOS violences conjugales 42 et Saint-Etienne métropole à l'occasion des semaines de l'Égalité 2021, au cours de laquelle l'observatoire du GCS SIAO 42 a été invité à intervenir.

L'objectif de l'intervention était de proposer des éléments chiffrés sur une facette de la précarité qu'est le sans-abrisme avec une analyse différenciée en fonction du sexe pour tenter d'apercevoir certaines réalités derrière le fait d'« être une femme sans-abri ».

Il a été décidé ici de retranscrire l'intégralité de l'intervention y compris la première partie concernant la présentation du SIAO car cette note a vocation à être diffusée aux nombreux acteurs présents lors de la journée.

Les données quantitatives présentées dans cette note sont produites à partir du logiciel national SI SIAO, actuellement en cours de correction suite à de nombreuses anomalies détectées. Le travail de fiabilisation des données est en cours donc la présentation actuelle se fera « seulement » sur des données pour les 6 premiers mois de 2021, avec dans certains cas la capacité de comparer avec l'année 2020 mais l'impossibilité de remonter sur des données antérieures et donc d'avoir une vue chiffrée sur des potentielles évolutions.

Il est important de préciser que les données relatives aux personnes en demande et orientées par le 115 sont des éléments déclaratifs, aucun examen ou diagnostic social n'est réalisé pour attester de leur véracité.

Présentation du 115 / SIAO et de ses missions :

Le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) est porté dans la Loire pour un GCS (Groupement de Coopération Sociale) constitué de 15 associations du secteur de l'hébergement-logement : ACARS, ADOMA, AGFA, ANEF, Asile de Nuit, ASL, ARALIS, Entraide Pierre Valdo, Foyer vers l'Avenir, GCSMS Un Chez-soi-d'Abord, Phare en Roannais, Renaitre, SOLIHA, SOS Violences conjugales 42, Triangle.

Le SIAO est une même organisation constituée de 2 services, travaillant en lien mais avec des temporalités différentes. Un troisième service, l'observatoire est en cours de constitution depuis décembre 2020 :

L'urgence :

Le volet « urgence » de l'activité du SIAO est sans doute le service le plus connu puisqu'il s'agit du **numéro vert 115 pour l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, disponible 24h/24 et 7j/7.**

Ses missions sont :

- La **centralisation de la demande d'hébergement d'urgence et l'orientation vers les places d'hébergement d'urgence** ou de mise à l'abri
- L'enregistrement et la gestion d'une partie de la demande en colis alimentaire (pour les personnes sans-domicile)
- Une **mission d'écoute quotidienne** (informations générales sur l'hébergement d'urgence et les services d'aide aux personnes sans-abri ; « simple » écoute)
- **Une mission particulière dans la Loire : la mise à l'abri automatique des personnes victimes de violences conjugales** ayant besoin de quitter leur domicile ou sans domicile.

Quelques chiffres pour situer l'activité :

- 150 appels par jour en moyenne
- Pour le mois de janvier 2021 : 556 personnes distinctes, soit 413 ménages, ont réalisé au moins une demande d'hébergement d'urgence
- 395 places d'hébergement d'urgence ouvertes à ce jour (qu'elles soient pérennes ou relevant de la mise à l'abri temporaire) et 549 personnes à l'hôtel début octobre 2021.

La situation à la rentrée 2021 est très particulière puisqu'entre mars 2020 et mai 2021, suite aux différents confinements, une proportion très importante de personnes a été hébergée ou mise à l'abri. En effet, au vu de la situation exceptionnelle lors des trois confinements, l'entrée sur ces places s'est réalisée de manière totalement inconditionnelle, le mot d'ordre en mars 2020 étant de proposer des solutions pour les personnes sans-abri puissent se confiner. Cette mise à l'abri exceptionnelle a été rendue possible grâce au recours massif à l'hôtel, solution de mise à l'abri qui n'est pas nouvelle mais qui est rarement mobilisée à ce point.

L'une des conséquences de cette mise à l'abri exceptionnelle est d'avoir saturé les capacités actuelles d'hébergement d'urgence. L'instruction ministérielle en date du 26 mai 2021 concernant la mise en œuvre du Logement d'Abord a donc annoncé qu'un travail de définition de l'hébergement d'urgence, pour permettre une sortie de crise, allait être lancé. Ce travail est toujours en cours.

L'insertion :

Les missions du SIAO insertion sont :

- La **centralisation de la demande d'hébergement insertion** (CHRS) et de logement accompagné (intermédiation locative, pensions de famille ...)
- **L'orientation des personnes sur les dispositifs les plus adaptés** après un diagnostic social
- **La référence de parcours** des personnes en demande jusqu'à la stabilisation de leur situation au regard du logement.

Quelques chiffres pour situer l'activité :

- Le SIAO insertion réceptionne environ 1000 demandes par an. Par exemple, pour le mois de janvier 2021, 93 demandes ont été reçues.
- Ce qui différencie largement le 115 et le SIAO insertion est la temporalité de la réponse : si pour le 115, la réponse, qu'elle soit positive ou négative, est immédiate, il y a près de 6 mois d'attente en moyenne entre le moment de la réception de la demande par le SIAO et l'admission effective en structure d'insertion ou sur un dispositif de logement accompagné. La moyenne de 6 mois d'attente est bien une moyenne masquant des différences importantes entre dispositifs (l'attente sera beaucoup moins longue sur une place d'intermédiation locative à Rive-de-Gier que sur une place en CHRS diffus en appartement à Saint-Etienne).

L'observatoire :

L'observation sociale sur l'activité du 115 et du SIAO insertion est une mission inscrite dans le cadre réglementaire des SIAO depuis 2014. Pour autant, cette mission, chronophage, n'avait pas de moyen humain dédié dans la Loire jusqu'en décembre 2020. La constitution du service observatoire a donc débuté en décembre 2020 avec le recrutement d'une professionnelle puis d'une deuxième en septembre 2021.

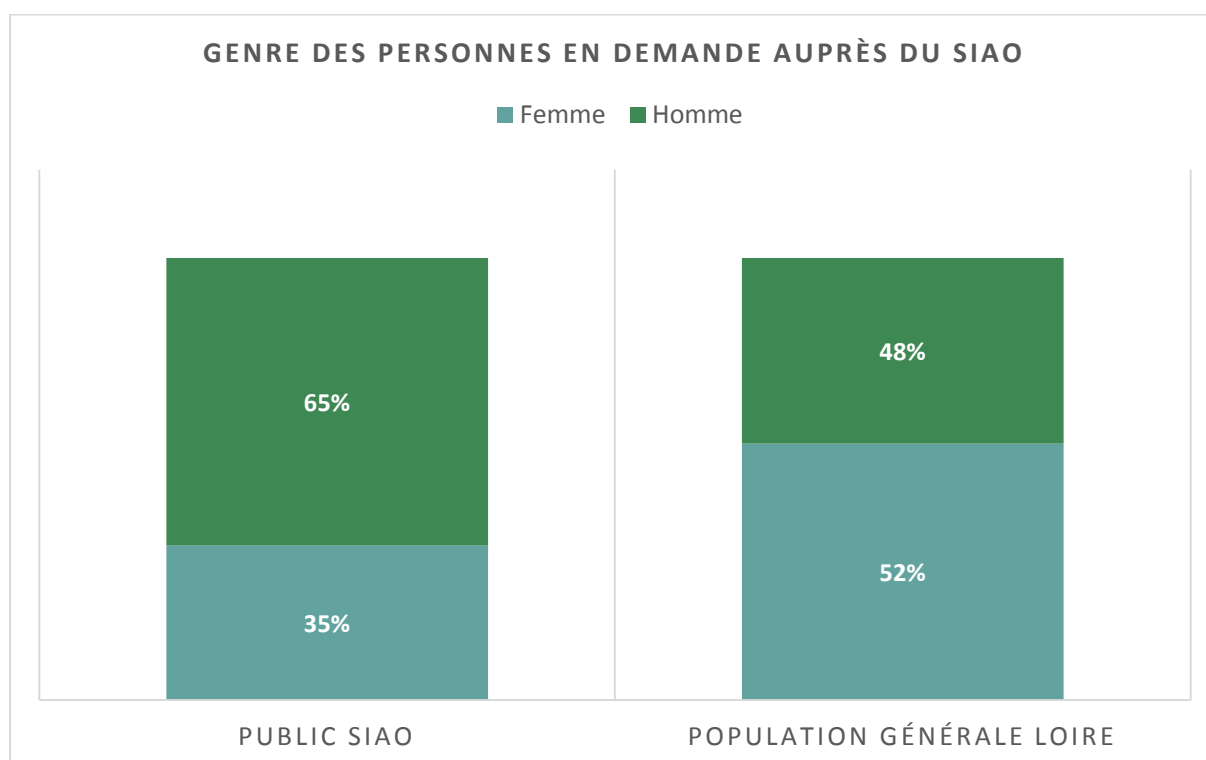
Au-delà de la production de données quantitatives sur l'activité du 115 et du SIAO insertion, l'observatoire du GCS SIAO 42 a la volonté d'analyser ces données quantitatives avec des éléments qualitatifs et surtout d'augmenter son périmètre d'observation. En effet, des enquêtes sur les territoires hors Saint-Etienne et Roanne (territoires centralisant la demande et l'offre à ce jour) sont déployées pour tenter de comprendre puis d'enrayer le non-recours supposé sur ces territoires.

Les données sur les femmes en demande auprès du 115 et du SIAO :

Une sous-représentation manifeste des femmes parmi les personnes en demande :

L'invisibilisation des femmes sans-abri :

On observe une **sous-représentation manifeste des femmes parmi les personnes en demande auprès du 115 comme du SIAO insertion**. En effet, sur les 6 premiers mois de 2021, 35% des demandes (auprès du 115 comme de l'insertion) émanent de femmes alors qu'elles représentent 52% de la population ligérienne adulte en 2021.



Lecture : 35% des personnes qui sollicitent le SIAO (115 ou insertion) sont des femmes.

Si le but de cette note d'observation n'est pas de faire une recension bibliographique des études sur la question, quelques enquêtes sociologiques ont été réalisées sur les femmes sans-abri et peuvent expliquer cette sous-représentation dans le recours au 115 et au SIAO.

Une enquête ethnographique de Marine Maurin¹ a été réalisée sur deux territoires (Saint-Etienne et Québec) à ce sujet. La sociologue repère alors un **certain nombre de stratégies d'évitement des femmes à la rue qui participent à leur invisibilisation en tant que femme sans-abri**. Voici quelques exemples de ces stratégies d'évitement :

- Faire en sorte de ne pas être perçue comme sans-abri (ne jamais dormir dehors la nuit et se reposer la journée ; prêter une attention particulière à son apparence physique pour ne pas être perçue comme sans abri etc)

¹ Marine Maurin. *Femmes sans-abri : vivre la ville la nuit. Représentations et pratiques*. In *Les annales de la recherche urbaine*, 2017, *Le genre urbain*, pp 138-149.

- Mobiliser l'ensemble des proches ou moins proches pour des hébergements temporaires (en « bénéficiant » de l'avantage moral d'être une femme lié aux représentations genrées de la vulnérabilité : « c'est pire de laisser une femme à la rue » ; être hébergée en échange de divers services etc)

La plupart de ces stratégies ont pour conséquence l'invisibilisation des femmes sans-abri et dans un certain nombre de cas, l'invisibilisation est même recherchée par les personnes elles-mêmes, ce qui est une première piste d'explication à cette sous-représentation observée des femmes parmi les personnes sollicitant le 115 et le SIAO insertion. Le sujet mériterait d'être exploré plus en profondeur pour dégager d'autres pistes d'explication.

Un différentiel entre la demande et la prise en charge :

Si l'on retrouve, de façon logique, une sous-représentation des femmes parmi les personnes qui sont orientées effectivement vers un hébergement d'urgence, on se rend compte qu'elle est tout de même moins importante que la sous-représentation parmi les personnes en demande. Effectivement, 43% des personnes orientées sur les 6 premiers mois de l'année 2021 sont des femmes. **Il y a donc, pour les personnes qui sollicitent le 115, un plus haut taux de prise en charge chez les femmes que chez les hommes.**

Ce phénomène, qui peut paraître contre-intuitif, est lié à deux modes de prises en charge particuliers au 115 de la Loire :

- **Le circuit de mise à l'abri automatique des personnes victimes de violences** : étant donné que l'immense majorité des personnes victimes de violences (92%) sont des femmes et que les mises à l'abri sont automatiques pour ces personnes (concrètement, il n'y a pas de stock de places, tant qu'il y a une demande, il y a une mise à l'abri), le taux de prise en charge des femmes augmente de façon logique.
- **Les critères de vulnérabilité qui ont pu être appliqués à certaines périodes, entre les différents confinements** : ces critères (être enceinte de plus de 7 mois ; être un parent seul avec plusieurs enfants ; être une famille avec un enfant de moins d'un an) concernent très souvent les femmes. En effet, la présence d'enfant est aujourd'hui largement corrélée à la présence d'une femme dans le ménage (soit en couple, soit seule). Les hommes seuls avec enfants étant extrêmement minoritaires (1% des personnes en demande auprès du 115).

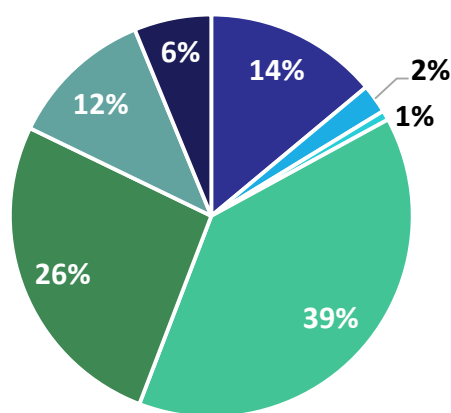
Du côté SIAO insertion, on trouve bien une correspondance entre proportion de femmes parmi les personnes en demande (35%) et proportion de femmes parmi les personnes orientées (35%), ce qui vient confirmer le fait que le différentiel côté 115 est bien lié à une organisation particulière de la prise en charge dans ce service.

Les profils majoritaires parmi les femmes qui nous sollicitent :

Des femmes seules :

Parmi les demandeuses auprès du 115, **on trouve une majorité de femmes seules** (entendu comme seul adulte du ménage). Les femmes seules sans enfant sont majoritaires mais les femmes accompagnées d'enfants représentent tout de même 26% du total.

COMPOSITION FAMILIALE DES MÉNAGES COMPOSES D'AU MOINS UNE FEMME- 115

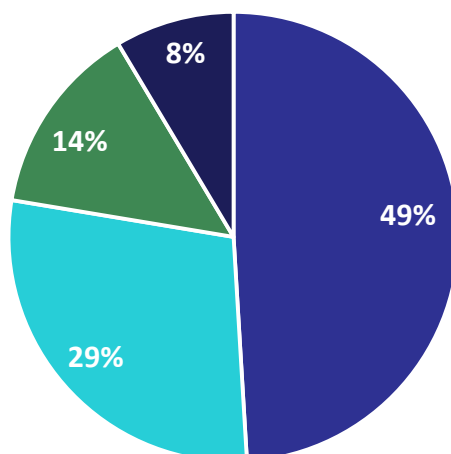


- Couple avec enfant
- Couple sans enfant
- Enfant / Mineur isolé
- Femme seule
- Femme seule avec enfant(s)
- Groupe avec enfant(s)
- Groupe d'adultes sans enfant

Lecture : 39% des femmes adultes sollicitant le 115 sont des femmes seules avec enfant.

On observe cette **même tendance dans une proportion encore plus importante parmi les femmes en demande auprès du SIAO insertion** puisqu'elles sont 54% à être seules sans enfant. Les femmes en couple ne représentent alors que 22% de l'ensemble des femmes en demande.

COMPOSITION FAMILIALES DES MENAGES COMPOSES D'AU MOINS UNE FEMME - INSERTION

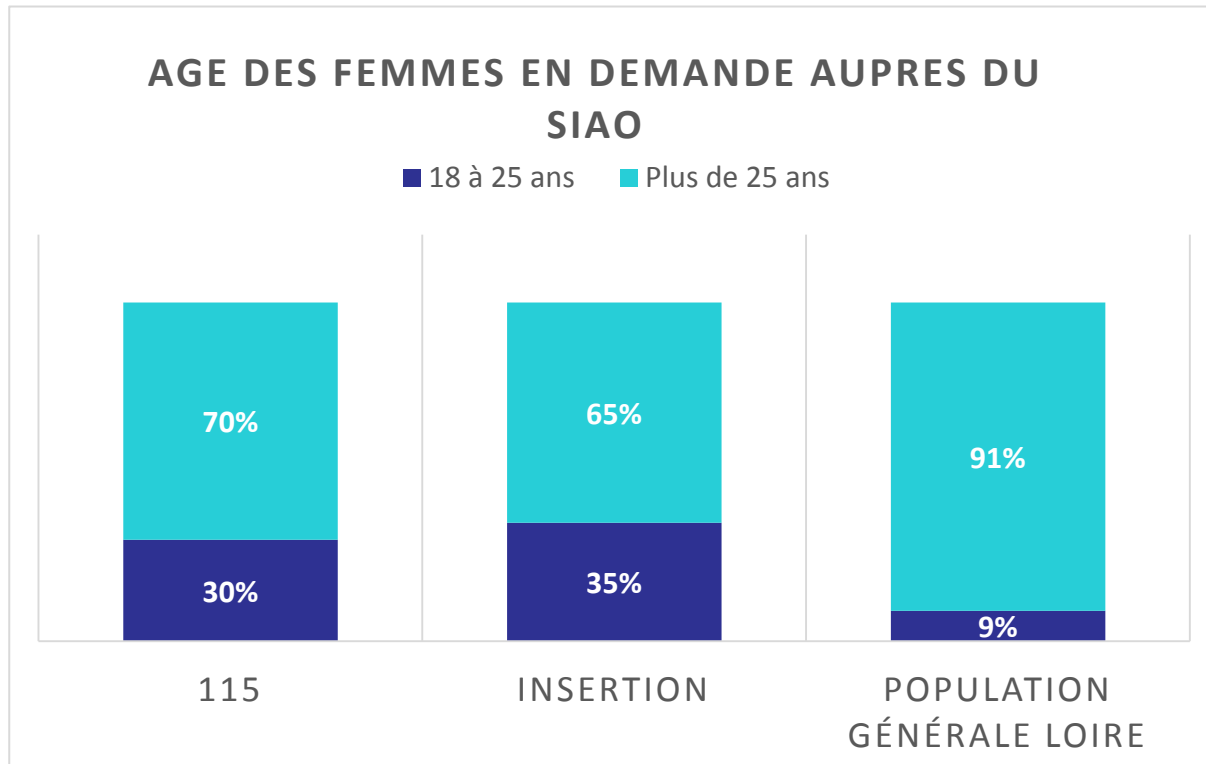


■ Femme seule ■ Femme seule avec enfants ■ Couples sans enfant ■ Couples avec enfant(s)

Lecture : 49% des femmes sollicitant le SIAO insertion sont des femmes seules sans enfant.

Des femmes jeunes :

Que ce soit du côté de l'urgence comme de l'insertion, on observe une sur-représentation des femmes âgées de 18 à 25 ans parmi les demandeuses. Cette sur-représentation n'est toutefois pas un phénomène genré puisqu'on la retrouve dans les mêmes proportions, si ce n'est même un peu plus, chez les hommes.



Lecture : 35% des femmes en demande auprès du SIAO insertion sont âgées de 18 à 25 ans.

Les causes de cette surreprésentation des jeunes sont multiples mais on peut évoquer : l'absence de minimas sociaux tels que le RSA pour les personnes de moins de 25 ans (des dispositifs existent comme

la garantie jeunes mais avec des conditions bien plus nombreuses que pour le RSA par exemple) ou les sorties sèches d'institution pour mineurs (aide sociale à l'enfance ; structures du handicap).

Zoom sur les femmes victimes de violence :

Ce zoom est réalisé puisque le 115 de la Loire mène une mission particulière de mise en sécurité des personnes victimes de violence. On se décale alors ici un peu de la problématique du sans-abrisme. En effet, si un certain nombre des femmes prises en charge par le 115 au titre des violences peuvent avoir des problématiques de logement et qu'il y a un lien à explorer sur la vulnérabilité face aux violences des femmes sans-abri, le 115 propose la prise en charge à toutes les personnes victimes de violence donc y compris, et en majorité, à celles qui ont un domicile. Les violences conjugales peuvent s'ajouter à un ensemble de vulnérabilités sociales (y compris au regard du logement) mais elles peuvent aussi être la cause d'une précarité qui sera relativement temporaire. En effet, à l'issue de l'accompagnement de SOS violences conjugales, une part importante des victimes retournent sur du logement de droit commun.

Pour rappel, et s'il y avait besoin de justifier de la pertinence de ce zoom au sein d'une note d'observation sur les femmes, **92% des adultes mis à l'abri par le 115 au titre des violences conjugales sont des femmes.**

Rappels sur la mission de mise à l'abri :

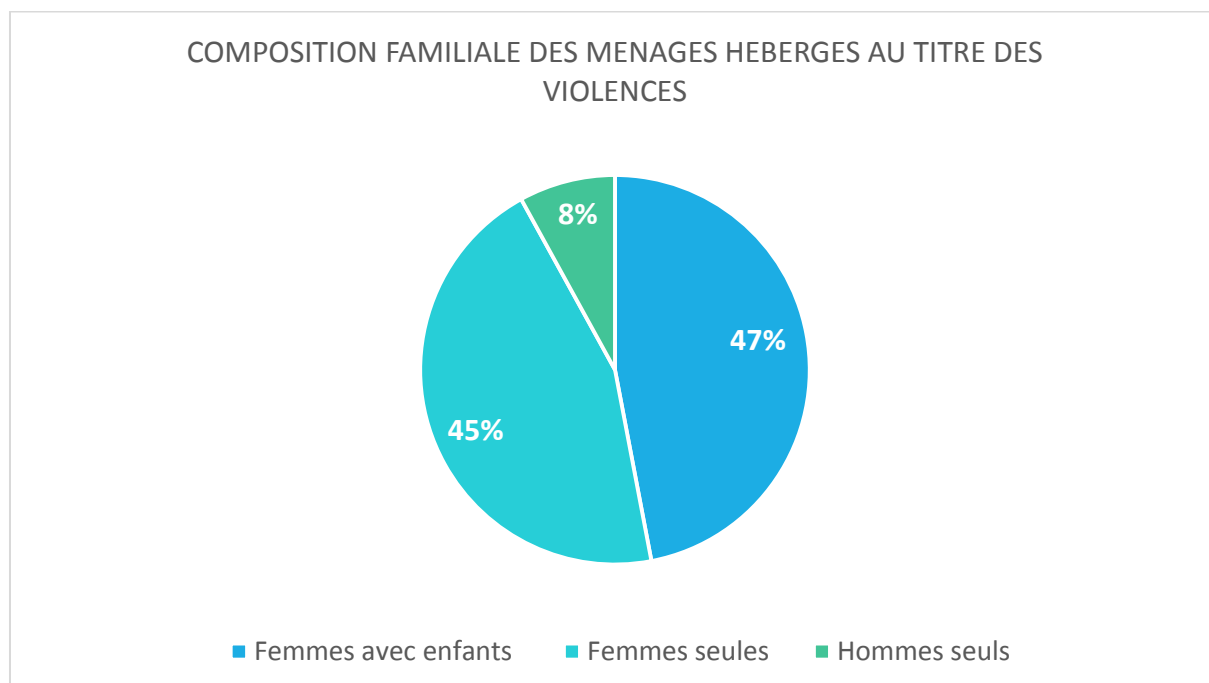
Une convention a été signée entre l'Etat (représenté par la DDCS en 2016), le 115, SOS violences conjugales 42 et les associations d'hébergement-logement de la Loire pour une mise en sécurité automatique des personnes victimes de violences. **Il s'agit d'une mise en sécurité inconditionnelle à partir du moment où les personnes se déclarent victimes de violence en étant sans domicile ou avec un besoin de quitter le domicile conjugal.**

Il est important de s'arrêter sur les termes employés : on parle de mise en sécurité au-delà d'une « simple » mise à l'abri. En effet, les engagements pris via cette convention permettent aujourd'hui de sauver des vies. De plus, les personnes hébergées au titre des violences bénéficient d'un accompagnement particulier réalisé par l'association SOS violences conjugales, accompagnement qui débute quelques jours après la prise en charge par le 115 si les violences ont bien été avérées.

Concrètement, aujourd'hui cette mise en sécurité est possible grâce à 23 places d'hébergement d'urgence localisées à Saint-Etienne et à Roanne. Lorsque ces places ne sont plus disponibles, la mise en sécurité est réalisée en sollicitant l'hôtel.

Qui sont les femmes prises en charge sur ce dispositif ?

Sur les 6 premiers mois de 2021 : 90 ménages soit 191 personnes ont été pris en charge par le 115 pour une mise à l'abri au titre des violences conjugales. 47% des ménages sont des femmes avec enfant(s) ; 45% sont des femmes isolées et 8% des hommes isolés.

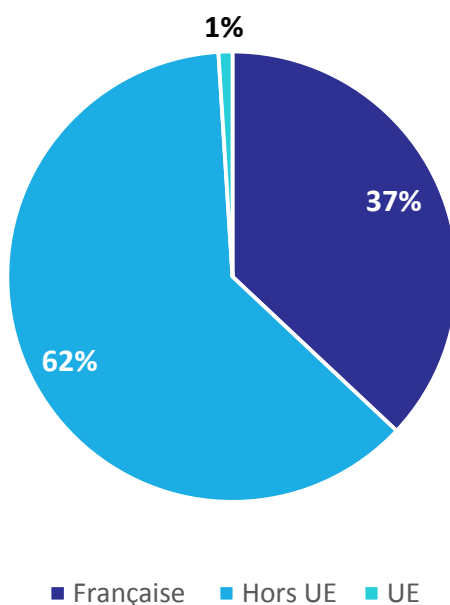


Lecture : 47% des ménages pris en charge au titre des violences conjugales sont des femmes avec enfants.

La présence d'enfants dans ces proportions est une particularité de ce public spécifique du 115, sachant que parmi ces femmes avec enfants, 20% ont trois enfants ou plus. En effet, par comparaison, les ménages composés d'au moins un enfant représentent 17% de l'ensemble des ménages en demande auprès du 115 et 35% des ménages orientés par le 115 sur une place d'urgence. Si la majorité des victimes de violences conjugales sont bien des femmes, il est ici essentiel de rappeler l'importance, en nombre, des enfants qui sont des victimes à part entière, victimes dites exposées. L'association SOS violences conjugales 42 attire l'attention sur ce point particulier. En effet, si l'association est compétente pour accompagner les personnes victimes de violences conjugales, elle prend en charge, de fait, tout un accompagnement particulier qui est celui des enfants exposés à ces violences.

Une autre donnée biographie intéressante à analyser est celle de la nationalité et du titre de séjour. En effet, 62% des femmes victimes de violences prises en charge sont ressortissantes de pays hors Union Européenne. Seuls 21% d'entre elles ne disposent pas de titre de séjour au moment de leur prise en charge.

NATIONALITE DES FEMMES HEBERGEES AU TITRE DES VIOLENCES



Lecture : 37% des femmes prises en charge au titre des violences conjugales sont de nationalité française.

Sur ce point, une des difficultés remontées par l'association SOS violences conjugales est l'accompagnement des personnes en situation irrégulière (qui sont prises en charge en situation irrégulière, qui se révèlent en situation irrégulière au moment du diagnostic social, qui « perdent » leur titre de séjour au cours de l'accompagnement). En effet, des perspectives de régularisation au titre des violences existent mais des démarches doivent être réalisées pour y prétendre (notamment un dépôt de plainte). L'association se retrouve donc en difficulté lorsque des femmes en situation irrégulière ne souhaitent pas entamer ces démarches et un peu désemparée pour accompagner ces femmes pour lesquelles s'ajoute la précarité administrative aux autres formes de précarité.

[Une problématique particulière sur la mise à l'abri de ces femmes : l'absence de solution en dehors de Saint-Etienne et Roanne :](#)

Pour les femmes qui appellent depuis d'autres territoires, il n'y a pas d'autre choix que de se déplacer à Saint-Etienne ou Roanne pour être mises à l'abri. Or, un certain nombre d'entre elles refusent car elles habitent sur un autre territoire et ne souhaitent pas changer de lieu de vie (notamment lorsqu'il y a des enfants scolarisés, un emploi etc). Il n'est pas aujourd'hui possible de disposer de chiffres précis sur cette réalité (le logiciel SI SIAO ne propose pas de découpage infra-départemental) mais elle est bien observée par les écoutants sociaux.

Une relative augmentation des prises en charge :

On assiste à augmentation des demandes qui parviennent au 115 et des personnes prises en charge par ce dispositif.

Une augmentation des demandes (exprimées en nombre de demandes²) :

1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2020	1 ^{er} semestre 2021
470	323	520

Une augmentation des prises en charge (exprimées en personnes distinctes) :

Année 2019	Année 2020	1 ^{er} semestre 2021
335	364	191

Il est difficile de remonter en arrière pour avoir les chiffres avant 2020 pour les demandes et avant 2019 pour les personnes orientées mais ces premiers éléments chiffrés corroborent tout à fait les observations des écoutants 115 et des professionnels de SOS violences conjugales.

L'hypothèse concernant cette augmentation n'est pas qu'il y ait une hausse des violences sur le département ligérien mais bien que ce circuit de mise en sécurité est mieux repéré par les personnes victimes ou par les acteurs en contact avec elles (notamment la gendarmerie).

² Le nombre de demandes n'est pas équivalent au nombre de personnes distinctes ou de ménages distincts sollicitant le 115. La donnée la plus parlante serait une donnée en personnes ou ménages distincts mais le logiciel SI SIAO n'a pas permis de nous la fournir pour 2019 et 2020. A titre indicatif, en 2021, ce sont 113 ménages soit 249 personnes qui ont sollicité au moins une fois le 115 pour une mise en sécurité au titre des violences conjugales.